

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S****SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023****DEPARTEMENT****Haute-Garonne**De la commune de **FLOURENS**Séance du **11 septembre 2023****Nombre de conseillers**En exercice **13**Présents **8**Procurations **2**Votants **10**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : **04/09/2023**Date d'affichage de la convocation : **06/09/2023**Date d'affichage de la délibération : **18 SEP. 2023**

Étaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Marie-Claire LABÉDAN a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,

Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Excusées :

Madame Isabelle DICIANNI,

Madame Nicole DUCOUSSO,

Madame Aurore MERVILLE-COMET.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération 2023-36 Aide sociale n°11 : aide financière***Exposé*

Monsieur le Président indique qu'une aide financière a été demandée par une famille dont l'un des parents est au chômage et qui fait état de difficulté à payer un rappel de charges.

Le demandeur sollicite un aide de 222.88 € pour aider au règlement de cette dette.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 222.88€ soit le montant de la dette en question.

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

D'approuver la prise en charge de 222.88€ précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

10

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/09/2023

La secrétaire de séance,  
Bernadette FAURÉLe Président,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE